
Conférence du désarmement

30 juillet 2012
Français
Original: anglais

Lettre datée du 20 juillet 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de la Conférence, transmettant une copie de la déclaration conjointe publiée lors de la troisième Conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Washington le 27 juin 2012

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration conjointe publiée lors de la troisième Conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Washington du 27 au 29 juin 2012.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de cette déclaration soit publié et distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

(Signé) **Laura Kennedy**
Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique
auprès de la Conférence du désarmement

Troisième Conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité Application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

Déclaration conjointe

Les cinq États dotés d'armes nucléaires reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ou «P5», se sont réunis à Washington du 27 au 29 juin 2012, comme suite aux Conférences P5 de Londres (2009) et de Paris (2011) pour passer en revue les progrès accomplis sur la voie du respect des engagements pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et pour poursuivre les discussions sur des questions liées aux trois piliers du TNP (non-prolifération, utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et désarmement, y compris l'instauration d'un climat de confiance, la transparence et des expériences en matière de vérification).

Les cinq États ont réaffirmé leur volonté de réaliser l'objectif commun de désarmement nucléaire et souligné l'importance de s'employer ensemble à mettre en œuvre le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Ils ont passé en revue les faits nouveaux importants relatifs au TNP survenus depuis la Conférence P5 de Paris tenue en 2011. Les cinq États ont plus particulièrement examiné les conclusions du Comité préparatoire de 2012 en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2015, poursuivi les discussions sur les moyens de rendre compte de leurs principales activités et procédé à un échange de vues sur les objectifs du Comité préparatoire de 2013 et de la période intersessions en prenant en considération chacun des trois piliers du TNP. À l'issue du Comité préparatoire de 2012, les cinq États ont publié une déclaration conjointe portant sur les trois piliers (NPT/CONF.2015/PC.I/12).

Les cinq États ont poursuivi leurs discussions précédentes sur les questions de transparence, de confiance mutuelle et de vérification, et examiné les propositions tendant à établir un format type pour l'établissement de rapports. Ils ont reconnu qu'il était important de mettre en place des bases solides pour asseoir la confiance mutuelle et les efforts de désarmement ultérieur, et fait savoir qu'ils continueraient leurs discussions de multiples façons au sein du P5, en vue de faire rapport au Comité préparatoire de 2014, conformément aux engagements qu'ils avaient souscrits en vertu des articles 5, 20 et 21 du document final de la Conférence d'examen de 2010.

Les États-Unis d'Amérique ont présenté aux participants un exposé sur leurs activités sur le site relevant de la sécurité nationale situé au Nevada. L'objectif de cet exposé était de nourrir la réflexion en proposant d'autres approches en matière de transparence.

Une visite du Centre de réduction du risque nucléaire du Département d'État des États-Unis d'Amérique a permis aux représentants du P5 de voir comment les États-Unis d'Amérique gèrent un centre de communications pour appliquer simultanément plusieurs régimes de notification, notamment dans le cadre du nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques (nouveau START), du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques (Code de conduite de la Haye), et du Document de Vienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le P5 est convenu du programme de travail d'un groupe de travail du P5, dirigé par la Chine, chargé d'élaborer un glossaire sur les définitions de termes clefs dans le domaine

nucléaire visant à améliorer la compréhension mutuelle du P5 et à faciliter ses discussions ultérieures sur les questions relatives au nucléaire.

Les cinq États ont à nouveau échangé des informations sur leurs expériences bilatérales et multilatérales respectives en matière de vérification, y compris des informations sur la réunion d'experts du P5 organisée par le Royaume-Uni en avril, au cours de laquelle le Royaume-Uni avait communiqué les conclusions et les enseignements de l'initiative du Royaume-Uni et de la Norvège concernant le projet de recherche de vérification pour le désarmement. Le P5 a suivi l'exposé des enseignements tirés de l'application du nouveau Traité START, assisté à une présentation des travaux de vérification des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et est convenu d'envisager d'assister à une séance d'information du P5 sur ces travaux, organisée par les États-Unis.

Dans le prolongement de la Conférence d'examen du TNP de 2010, les cinq États ont procédé à un échange de vues sur la façon de décourager l'abus du droit d'invoquer la disposition du TNP afférente à la dénonciation du Traité (article X) et sur la façon de prendre en considération les notifications présentées conformément aux dispositions dudit article. La discussion a notamment porté sur les modalités selon lesquelles les États parties au TNP pouvaient donner suite collectivement et individuellement à une notification de retrait, notamment en prenant des dispositions pour récupérer les installations et les matières acquises ou dérivées placées sous garanties pendant l'adhésion au TNP. Le P5 est convenu que la responsabilité des États demeurerait entière au regard du droit international pour des violations au Traité commises antérieurement au retrait.

Les cinq États ont souligné l'importance essentielle de l'efficacité du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour prévenir la prolifération nucléaire et faciliter la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ils ont examiné des propositions concrètes pour renforcer les garanties de l'AIEA, notamment par la promotion de l'adoption universelle du Protocole additionnel, et le renforcement des ressources et des moyens de l'AIEA pour la mise en œuvre effective des garanties, y compris la vérification des déclarations faites par les États.

Le P5 a renouvelé son engagement à promouvoir et à assurer l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et son universalisation. Les cinq États ont passé en revue les progrès accomplis dans l'élaboration du régime de vérification du TICE sous tous ses aspects, et l'action menée en faveur de son entrée en vigueur. Ils ont étudié les moyens d'accélérer la finalisation du régime de vérification, y compris le volet inspection sur place. Ils ont appelé tous les États à faire appliquer leurs moratoires nationaux sur les explosions d'essais d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire, et à s'abstenir d'actes qui empêcheraient la réalisation des objectifs du Traité en attendant son entrée en vigueur. Malgré leur importance, les moratoires ne pouvaient remplacer les obligations juridiquement contraignantes dans le cadre du TICE.

Les cinq États ont examiné les moyens de promouvoir l'objectif commun d'instauration d'une interdiction internationale juridiquement contraignante et vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ils ont réaffirmé qu'ils encourageaient l'ouverture immédiate de négociations sur un traité qui engloberait cette interdiction au sein de la Conférence du désarmement, en s'appuyant sur la décision CD/1864, et ont procédé à un échange de vues sur les manières de sortir la Conférence de l'impasse, notamment en continuant leurs efforts avec d'autres partenaires pertinents pour promouvoir de telles négociations dans le cadre de la Conférence.

Le P5 restait préoccupé par les graves difficultés relatives au régime de non-prolifération et, à cet égard, il a rappelé la déclaration conjointe, en date du 3 mai, au Comité préparatoire du TNP.

Le débat s'est poursuivi sur la façon de contribuer à la réussite de la Conférence de 2012 dont le sujet porterait sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

Les cinq États ont décidé de continuer de se réunir à tous les niveaux appropriés sur les questions relatives au nucléaire pour promouvoir plus avant le dialogue et la confiance mutuelle. Ils prolongeront leurs discussions et tiendront une quatrième conférence P5 dans le cadre du prochain comité préparatoire du TNP.

Washington
27 au 29 juin 2012
